

COLLOQUE

**17 FÉVRIER**  
**2020**  
**14H**  
**— 17H**



Grand  
Amphithéâtre,  
**Université**  
**Lumière Lyon 2,**  
*18 quai Claude*  
*Bernard*  
*69 007 LYON*



# LA LOI SOIHILI : QUELS IMPACTS EN DROIT DES AFFAIRES ?

# LA LOI SOIHILI : QUELS IMPACTS EN DROIT DES AFFAIRES ?

## — COLLOQUE

### PROGRAMME

La loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 apporte davantage que des retouches au droit des affaires : rapprochement du régime des sociétés civiles avec les sociétés commerciales, simplification du fonctionnement des sociétés commerciales, que ce soit en terme de démembrement de droits sociaux, de droit de vote, de clauses d'exclusion ou de prorogation, sont autant de thèmes qui seront analysés lors de ce colloque.

### Allocution d'ouverture

MM. les Doyens

**Baptiste Bonnet** (Univ. Jean Monnet)

et **Guillaume Protière** (Univ. Lyon 2)

### Intervenants

**François Barrière**,  
professeur à l'Université  
Lyon 2

**Alain Couret**, professeur  
émérite de l'université  
Panthéon-Sorbonne, avocat  
associé de KPMG

**Jean-Louis Navarro**, maître  
de conférences à l'université  
Lyon 2, vice-doyen aux  
relations internationales,  
responsable de l'axe droit  
des affaires et contrats du  
laboratoire DCT

**Alexandre Quiquerrez**,  
maître de conférences à  
l'université Lyon 2, vice-  
doyen aux études

**Vivien Streiff**, notaire

**Matthieu Zolomian**, maître  
de conférences à l'université  
Jean Monnet St. Etienne

### Coordination

François Barrière, Matthieu Zolomian



FACULTÉ DE DROIT  
JULIE - VICTOIRE  
DAUBIE



FACULTÉ  
DE DROIT  
SAINT-ETIENNE

